SODK \_ Konferenz der kantonalen Sozialdirektoren
CDAS \_ Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDDOS \_ Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali delle opere sociali

## Révision partielle de la CIIS du 23 novembre 2018

## Entrée en vigueur des modifications du 23 novembre 2018

Le Comité de la Conférence de la convention CIIS

vu l'art. 39bis, al. 3, CIIS (nouveau)

constatant

qu'au 28 janvier 2020, dix-huit cantons ont adhéré aux modifications de la CIIS du 23 novembre 2018 ;

arrête

la modification suivante de l'annexe 1, sur l'entrée en vigueur de la CIIS, let. D (nouvelle) de la CIIS

D Entrée en vigueur des modifications adoptées le 23 novembre 2018

Les modifications de la CIIS du 23 novembre 2018 entrent en vigueur le 1er juin 2020.

habilite

le SG CDAS à adapter le libellé de la CIIS sur la base des modifications adoptées et à publier la CIIS dans sa version consolidée.

Berne, le 5 mars 2020

Au nom du Comité de la Conférence de la convention CIIS

Le président

La secrétaire générale

Martin Klöti

Gaby Szöllösy

Conseiller d'État